

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 mai 2021 - Délibération n° 2021/05/07

Objet : Proposition de positionnement sur l'engagement de la Communauté de communes dans le CTMA Creuse aval 2 (2024-2029)

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 12 mai 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : COTICHE Thierry – VELLEINE-DEMARY Corinne – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène - MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – ROYERE Joël – SALADIN Christine – BOURDEIX Dominique – LAROCHE Michel – POITOU-LE BIHAN Delphine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – CANFORA Carmine – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAK Jérôme – DUGUET Pierre – TRUFFINET Jean-Claude – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Étaient excusés : RIGAUD Régis – FINI Alain – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert – LAGRANGE Serge – BORD Jean-Jacques – LEHERICY Joseph – DEFEMME Catherine – PATAUD Annick.

Pouvoirs (considérant la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 permettant à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. M. RIGAUD donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT
2. M. FINI donne pouvoir à M. MALIVERT
3. M. LAGRANGE donne pouvoir à M. MAGOUTIER
4. Mme DEFEMME donne pouvoir à M. GAILLARD
5. M. LEHERICY donne pouvoir à M GAUDY

Suppléances : M. HAMONEAU Nicolas remplace M. BERTELOOT Dominique
M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick
M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick

Secrétaire de séance : Mme POITOU-LE BIHAN Delphine

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	49	54			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
51		3			

Vu la compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),

Vu l'importance du linéaire de réseau hydrographique du territoire Creuse Sud-Ouest (environ 230 km sur la Creuse),

Vu les enjeux de préserver la ressource en eau et la biodiversité,

Vu les bilans et pré-bilan de réalisation des trois Contrats Territoriaux antérieurs,

Vu l'ancienneté et l'importance de l'investissement de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest et des anciennes communautés de communes dont elle est issue,

Vu que le nombre et la diversité importante d'altérations sur les milieux aquatiques restant à traiter,

Vu l'état écologique Directive Cadre sur l'Eau des masses d'eau du territoire, qui démontre la présence de masses d'eau dégradées,

Vu que les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques constituent le seul outil qui permette la mobilisation de financements de la part de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Nouvelle-Aquitaine pour agir en matière de préservation des milieux aquatiques,

Vu la demande de positionnement des actuels maîtres d'ouvrages du CTMA par les coordonnateurs et principaux partenaires (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental de la Creuse).

Il est soumis au conseil communautaire proposition d'engager la Communauté de communes dans la préparation d'un nouveau Contrat Territorial sur la période 2024-2029.

2022 et 2023 seront des années de transition pour terminer les actions restantes, réaliser un bilan, un nouveau diagnostic et une nouvelle programmation pour une durée de 6 ans.

Les modalités et le plan de financement du bilan, du diagnostic et de la programmation seront proposées au vote ultérieurement car nécessitent un travail complémentaire notamment avec les coordonnateurs et partenaires des Contrats. A ce stade, les partenaires demandent seulement un engagement de principe.

Un pré-bilan sera fourni au mois de juin aux partenaires par les coordonnateurs du Contrat afin qu'ils statuent sur la possibilité de reconduction de ce dernier.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil communautaire :

- Est favorable à l'engagement de la Communauté de communes dans la préparation du prochain CTMA Creuse aval qui portera sur la période 2024-2029, en vue de sa signature en tant que maître d'ouvrage.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

